



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-191

Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération DEL2024-247 du 17 décembre 2024 relative à la fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement (M57) pour l'exercice 2025
(Assemblées)

5.22

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absentes

Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Chantal DESEYNE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Jacques ALIM donne procuration à Pascal ROSSION, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Amber NIAZ donne procuration à Christine PICARD, Josette MARTIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Josette PHILIPPE.

Par la délibération DEL2021-208 du 14 décembre 2021 le Conseil municipal a adopté le principe de la fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement (M57).

Ainsi, Monsieur le Maire est autorisé, pour l'année 2025 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

DEC2025-215			Fongibilité de crédit Budget principal			Finances
ORIGINE			DESTINATAIRE			MONTANT
Chapitre	Nature	Fonction	Chapitre	Nature	Fonction	
66	6615	01	68	6817	020	7 833 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL2024-247 du 17 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend acte des décisions prises en application de la délibération DEL2024-247 du 17 décembre 2024.

Le registre dûment signé.

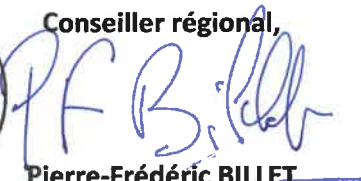
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 18/12/2025



Le Maire,
Conseiller régional,


Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20251216-DEL2025-191-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025